



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 10/09/2021

Interdiction de rassemblements de personnes avec diffusion de musique amplifiée

Dans le contexte sanitaire actuel, au regard de la possible tenue d'un événement de cette nature dans le département, Jean-Francis Treffel, préfet de l'Allier, interdit par arrêté préfectoral la tenue de tout rassemblement de personnes avec diffusion de musique amplifiée dans l'arrondissement de Vichy du vendredi 10 septembre 2021 à 12h jusqu'au lundi 13 septembre 2021 à 8h.

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS